Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212201404-20260423-1402631_LAMAL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE LA MALHOURE

Séance du 23 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 avril à 20 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Valérie MORFOUASSE.

Date de convocation : 17/04/2026

Membres présents : BAUDET Aurore, BURLOT Marion, CAMPO FERNANDEZ Paula, CARDIN Joël, CHARLET Xavier, CORBEL Pascale, KERAMBRUN Tanguy, LEDAIN Catherine, LE TEXIER Jacques, MOLITOR Julien, MONZ Fabienne, MORFOUASSE Valérie, RAKOTOVAOMALALA Loïs, ROUXEL Céline, SOULABAILLE Alban,

Absents excusés : 0
Absents ayant donné pouvoir : 0
Le nombre de Conseillers en exercice est de : 15
Présents : 15
Votants : 14

Secrétaire de séance : Pascale CORBEL

1402631

Objet : – délibération portant attribution du marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension de la salle des fêtes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;
VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

VU la délibération municipale n°140.25.20, en date du 27 mars 2025, adoptant l'opération de rénovation et d'extension de la salle des fêtes au 3 rue Saint Event et autorisant Madame le Maire à déposer le permis, inscrire les crédits nécessaires au budget et solliciter des financements ;

VU la délibération municipale n°140.25.46, en date du 27 novembre 2025, autorisant Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux ou de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) ;

VU la délibération municipale n°140.25.38, en date du 30 octobre 2025, attribuant au cabinet COLAS DURAND le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de la salle des fêtes de la Commune ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 26 janvier 2026, et fixant au 23 février 2026, à 12h00, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension de la salle des fêtes de la Commune

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212201404-20260423-1402631_LAMAL-DE

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 15 voix pour :

> De **VALIDER** le rapport d'analyse du Maître d'œuvre, le cabinet COLAS DURAND, réceptionné en date du 15 avril 2026, et d'attribuer comme suit le marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension du Pôle solidaire de la Commune :

- Lot n°1 « Démolition », attribué à BS2D (15 rue du Boisillon, ZI les Châtelets, 22950 TREGUEUX), pour un montant de 7005.00 € HT
- Lot n°2 « terrassement – Gros oeuvre », attribué à BIDAULT (6 rue des Quartiers, Zone Artisanale, 22800 SAINT DONAN), pour un montant de 27938.46€ H.T.
- Lot n°3 « Charpente Bois - Bardage », attribué à BESNARD Stéphane (20 le Perray d'en Haut, 22510 SAINT GLEN), pour un montant de 11068.50€ H.T.
- Lot n°4 « Couverture - Etanchéïté », attribué à CHOUX TOITURE (28 rue du Bois 22350 CAULNES), pour un montant de 15316.76€ H.T.
- Lot n°5 « Menuiseries extérieures », attribué BESNARD Stéphane (20 le Perray d'en Haut, 22510 SAINT GLEN), pour un montant de 14637.00€ H.T.
- Lot n°6 « Cloisons, doublage, plafonds », attribué à attribué à BIDAULT (6 rue des Quartiers, Zone Artisanale, 22800 SAINT DONAN), pour un montant de 11721.21€ H.T.
- Lot n°7 « menuiseries intérieures » : attribué BESNARD Stéphane (20 le Perray d'en Haut, 22510 SAINT GLEN), pour un montant de 6338.00€ H.T.
- Lot n°8 « revêtement des sols - Faïences » : attribué MIRIEL Anthony (ZA la Gare, 22130 LANGUENAN), pour un montant de 9612.38€ H.T.
- Lot n°9 « Peintures », attribué à ARMOR PEINTURE (ZA des 4 Voies, 9 rue des Ifs, 22170 PLELO), pour un montant de 10080.29€ H.T.
- Lot n°10 « Plomberie sanitaire », attribué à DESRIAC (2 rue du 19 mars 1962, 22350 CAULNES), pour un montant de 6325.48€ H.T.
- Lot n°11 « Electricité, CFO/CFA Ventilation simple flux », attribué à DESRIAC (2 rue du 19 mars 1962, 22350 CAULNES), pour un montant de 4216.10€ H.T.

> D' **AUTORISER** Mme le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants avec les entreprises BS2D, BIDAULT, BESNARD, CHOUX TOITURE, MIRIEL, ARMOR PEINTURE, DESRIAC; ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Fait et délibéré à LA MALHOURE,
Lesdits jours, mois et an
Pour copie conforme, le 23 avril 2026
Le Maire,
Valérie MORFOUASSE



Mme le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35044 RENNES) ou par application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.